

PLANS TERRITORIAUX POUR UNE TRANSITION JUSTE



Co-funded by
the European Union

Lieu : **Pologne**

Parties prenantes : **syndicats, gouvernement et Commission européenne**

Objectif principal : **assurer une transition juste et socialement responsable dans les régions charbonnières et à forte intensité énergétique.**



La Commission a pleinement approuvé **5 plans pour une transition territoriale juste en décembre 2022**



Plusieurs accords sociaux ont été signés **depuis 2020** (p. ex., sur l'extraction du charbon, le secteur de l'électricité et l'extraction du lignite).

Accord social pour les travailleurs du secteur de l'énergie et les mineurs de lignite et solutions sous forme de protections sociales



Congés pour les travailleurs du secteur de l'énergie –
jusqu'à 4 ans = 80 % de la rémunération mensuelle du salarié pour les congés

Congés pour les mineurs –
jusqu'à 4 ans = 80 % de la rémunération mensuelle du salarié calculée comme rémunération pour les congés



Indemnité de licenciement unique = 12 fois la rémunération mensuelle du salarié calculée comme rémunération pour les congés (minimum 5 ans d'expérience professionnelle requis)

La condition pour bénéficier des subventions pour les congés et l'indemnité de licenciement unique sera la fermeture d'une unité de production conventionnelle (unité électrique) ou une réduction systémique de l'extraction de lignite.

Le processus dépend du développement de nouvelles sources d'énergie et s'étend jusqu'en 2049.

Les plans territoriaux de transition juste de la Pologne montrent à quel point un dialogue social fort entre les syndicats, le gouvernement et l'UE peut favoriser les transitions. Ces plans accordent la priorité à la protection des travailleurs et à la planification à long terme pour une transition énergétique équitable grâce à de multiples accords sociaux.